

quotas Des scientifiques dénoncent une gestion à court terme

Les quotas 2013 déçoivent l'Association française d'halieutique, qui dénonce, pour certains stocks, le risque de compromettre les améliorations obtenues.

Les quotas de pêche 2013 adoptés par les ministres le jeudi 20 décembre (« le marin » de la semaine dernière) permettent-ils, comme le déclare satisfait le ministre Frédéric Cuvillier, « de garantir la durabilité des stocks atlantiques en s'appuyant sur les avis scientifiques, tout en préservant l'activité économique des pêcheries » ? Si les pêcheurs continuent d'exprimer leur satisfaction, notamment ceux du Nord (lire ci-dessous), l'Association française d'halieutique (AFH) proteste.

Elle pointe du doigt le fait que « pour presque les deux tiers des stocks, les ministres ont réclamé et obtenu des quotas sensiblement plus importants que ce que proposait la Commission ». Le président de l'AFH, Didier Gascuel, reconnaît que « la Commission proposait pour certains stocks des restrictions qui allaient au-delà des recommandations scientifiques ». C'est, par exemple, le cas pour les stocks de plie et de sole de la Manche. Et les quotas adoptés ici rejoignent *in fine* l'avis scientifique (respectivement 6 400 et 5 900 tonnes).

« Mais pour d'autres stocks les décisions prises ne respectent pas les règles d'une pêche durable, déplore Didier Gascuel. Les quotas dépassent fortement la recommandation scientifique. » Il cite quatre exemples : le merlu nord (+21 %), la baudroie de mer

Celtique (+49 %), l'églefin de mer Celtique (+49 %) et la langoustine du golfe de Gascogne (+22 %).

« UNE OCCASION MANQUÉE »

« Bien souvent, il s'agit de stocks qui montrent de fragiles signes de reconstitution, reconnaît le chercheur. Mais les pêcheurs auraient tort de se réjouir des mesures prises. Les quotas généreux d'aujourd'hui risquent de compromettre ce début d'amélioration et d'oblitérer les captures de demain. »

Il estime ainsi « très regrettable qu'un ministre des Pêches puisse encore opposer les avis scientifiques à l'activité économique des pêcheries. Comme si la politique des quotas et les règles de gestion, validées par les ministres eux-mêmes, n'avaient pas précisément pour objectif d'assurer la rentabilité à long terme des entreprises de pêche. Comme si la reconstitution des stocks et le développement d'une pêche durable pouvaient attendre ! »

Des ONG ont aussi manifesté leur déception, comme le WWF, Seas at Risk, Oceana... Elles évoquent « une occasion manquée » avec « la moitié des quotas au-dessus des recommandations » et regrettent « que les intérêts à court terme



Didier Gascuel déplore que certains Tac dépassent les recommandations, comme la langoustine du golfe de Gascogne.

de la pêche prévalent sur la protection des stocks ». Mais elles reconnaissent aussi des avancées dans la reconstitution des stocks.

La Commission avait fait ses propositions sur l'atteinte du RMD (rendement maximum durable) en 2013 et les a réajustées à 2015 lors du Conseil.

D'ailleurs la commissaire Maria Damanaki s'est dit « satisfaite » de l'issue du conseil.

Solène LE ROUX

Les pêcheurs de Manche - mer du Nord satisfaits

De retour de Bruxelles après le conseil des ministres européens, la délégation des pêcheurs boulonnais et étaplois a tenu à exprimer sa pleine satisfaction. « Pour la première fois, la baisse des quotas s'atténue, on arrive au rendement maximal durable et on gagne donc en lisibilité », affirment en chœur le président du comité régional des pêches Olivier Leprêtre, et les directeurs de la Coopérative maritime étaploise (Éric Gosselin) et de l'armement hauturier Euronor (Xavier Leduc). Ils ont ainsi cosigné

une lettre de remerciements au ministre Frédéric Cuvillier.

Pour les organisations de producteurs CME et From Nord, plusieurs quotas sont en hausse : merlan (+8 % en zone IV, +29 % en Vlld), plie (+26 %), sole (+6 % en Vlld, mais -14 % en IV). Après 4 ans de baisses successives, le nombre de jours de mer n'est pas réduit.

De même, les pêcheurs nordistes sont confiants sur les Tac (totaux autorisés de captures) qui dépendent encore de l'accord avec la Norvège. À titre

provisoire, ils ont déjà obtenu 70 % du quota 2012 de hareng et de cabillaud (en zones IV et Vlld) et 75 % de celui de maquereau. Une augmentation est même attendue sur le hareng. « Nous regrettons par contre, expliquent-ils, que l'Europe nous fasse subir l'auto-attribution des Féroé et de l'Islande et permette l'entrée de leur maquereau sur les marchés européens. »

Après la hausse récente du Tac de sabre, Euronor, qui arme temporairement un chalutier sur les espèces en eau profonde, se réjouit de la hausse de 25 % de celui de lingue bleue en ouest Écosse. « Même sur les espèces qu'on ne pêche pas, précise Xavier Leduc, toute augmentation nous intéresse car cela augmente les possibilités d'échange. » Mais les représentants des deux OP du Nord restent préoccupés par la mise en œuvre de la future interdiction des rejets jugée « irréaliste et inapplicable pour leurs pêcheries ».

Unies à Bruxelles pour défendre leurs intérêts, les deux OP devraient très prochainement annoncer une nouvelle étape dans leur rapprochement.

Benoît LOBEZ



La délégation des pêcheurs boulonnais et étaplois est satisfaite des quotas 2013 (de gauche à droite : Olivier Leprêtre, Éric Gosselin et Xavier Leduc).

➤ **MER NOIRE : PLUS DE TURBOT QUE PRÉVU.** Les ministres de la Pêche se sont aussi mis d'accord sur les Tac 2013 pour la mer Noire. Seules la Roumanie et la Bulgarie sont concernées, pour seulement deux espèces. Il n'y a guère eu de débat sur le maintien du tac de sprat à 11 475 tonnes, proposé par la Commission. Mais le quota est aussi resté inchangé à 86,4 tonnes pour le turbot, alors que la Commission proposait une baisse de 15 %. Cette stabilité impliquera une amélioration et un renforcement des contrôles, les fraudes étant importantes sur cette espèce.

➤ **ACCORD POLITIQUE SUR LE PLAN CABILLAUD.** Les ministres ont aussi trouvé un accord politique sur des modifications du plan à long terme pour les stocks et pêcheries de cabillaud. Ces modifications au règlement 1342/2008 en vigueur ont été proposées après une évaluation faite, en 2011, par le Comité scientifique technique et économique des pêches (CSTEP). Elles ne révolutionnent pas le plan, qui devrait se poursuivre au-delà de 2015. Mais elles promettent une plus grande flexibilité sur l'élaboration des Tac et surtout permettront de geler le niveau des quotas d'effort de pêche.

➤ **GEPETO : POUR DES PLANS DE PÊCHE À LONG TERME.** France, Espagne, Portugal et Irlande coopèrent sur des plans de gestion des pêches à long terme. Ce projet, Gepeto (Gestion des pêches et objectifs transnationaux), financé par l'Europe, est coordonné par le CCR sud (conseil consultatif régional). Alternative aux quotas annuels, il permettrait une meilleure visibilité à la pêche. D'ici le printemps 2014, sur la base d'une carte des activités de pêche (captures et répercussions socio-économiques), des zones seront identifiées pour mettre en place une gestion commune, entre tous les acteurs impliqués (pêcheurs, scientifiques, groupes environnementaux...).